

- 1 ● édito, Dialogue Social dans les Postes.
- 2&3 ● CTPM : les acquis et les batailles qui restent à mener.
- 4 ● témoignage - résultats des élections à la CAP des SCH - section CFDT-MAE Paris - création de 2 sections CFDT-MAE à Belgrade et à Londres - grève du 29 janvier.

**Syndicat C.F.D.T.**  
**du Ministère**  
**des Affaires étrangères**  
57, boulevard des Invalides  
75700 PARIS  
Téléphone : 01.53.69.36.99  
Télécopie : 01.53.69.37.34  
e-mail :  
cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr  
site internet : [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)

## Dialogue social dans les Postes : après un faux départ, la dynamique est enclenchée.

La CFDT a signé l'accord-cadre sur le dialogue social dans les postes et honorera sa signature car les élections vont donner une légitimité aux représentants des personnels, les recrutés locaux disposeront enfin d'une instance consultative compétente pour leur situation personnelle et la qualité du dialogue social devient un critère d'évaluation des chefs de poste.

Les élections pour désigner les représentants du personnel dans les postes (CCP pour les expatriés, CCL pour les recrutés locaux) ont été lancées pendant la trêve des confiseurs ! Les premiers dépôts de candidatures devaient intervenir début janvier. Ni les postes, ni les syndicats, ni la DRH n'étaient prêts pour un tel démarrage en trombe.

Administration et syndicats sont donc convenus d'appliquer avec pragmatisme l'accord-cadre sur le dialogue social dans les postes, signé en juillet dernier : l'essentiel est que le maximum de postes se dotent d'élus du personnel :

- les dates limites de dépôt des candidatures dans les postes sont reportées au début du mois de février, en décalant d'autant la date des élections. Ce délai permettra aux responsables des élections dans les postes de populariser le dispositif auprès des agents concernés et donnera le temps aux syndicats de contacter un maximum de postes pour identifier des candidatures et faire campagne ;
- les organisations syndicales peuvent désormais poser leur candidature à la CCP « depuis Paris » ;
- les listes de candidats à la CCL incomplètes seront recevables.

Après un mois de campagne auprès des postes, les permanents de la CFDT à Nantes et à Paris, qui impulsent la constitution de listes (pour les RL) et le dépôt de sigles (pour les agents publics), assistent à l'émergence d'une dynamique très intéressante : plusieurs sections syndicales se sont créées et de nombreuses adhésions ont déjà été enregistrées.

La mobilisation, très forte chez nos collègues recrutés locaux, certainement inquiets (à juste titre !) pour leurs emplois, est cependant moins sensible chez les titulaires et assimilés.

Les élections s'échelonneront jusqu'au mois de mars et un premier bilan en sera tiré lors du CTPM exceptionnel que les syndicats feront convoquer à ce moment-là.

## Édito

Monsieur le Ministre,

*En ce début d'année, permettez-moi, en vous adressant mes vœux, de dresser un rapide bilan de votre action à la tête de ce ministère. Aidé par la RGPP, vous avez beaucoup simplifié le fonctionnement du Département : abandon de la coopération, du réseau culturel, le tout accompagné par la suppression de certaines de postes et le licenciement d'agents dans des conditions parfois indignes. Récemment, vous nous avez appris qu'« une politique étrangère ne se résume pas aux droits de l'Homme ». Aujourd'hui, la suppression d'une grande partie de l'effectif des professeurs de langues nous rappelle que la diplomatie à la française n'a pas besoin de langues étrangères. Toujours en ce début 2009, la rupture de cette belle égalité sociale qui existait depuis leur création dans les cantines du quai d'Orsay, nous apprend qu'il vaut mieux désormais disposer de moyens financiers pour pouvoir déjeuner à la cantine sauf à se contenter d'un indigent - et infantilisant - « repas malin ». Il est vraisemblable que le seuil d'exaspération de nos collègues est atteint - le proche déménagement vers les open stress le garantit. Aussi, c'est une belle année de revendications et d'actions que la CFDT vous proposera en 2009, à Paris, à Nantes et dans autant de postes que possible !*

**Bonne année,  
Monsieur le Ministre !**

*Pour le Conseil syndical,  
Jacques Szalay*

## Comité Technique Paritaire Ministériel de décembre 2008 ; les acquis

Lors du comité technique paritaire ministériel des 16 et 17 décembre 2008, la CFDT a obtenu l'accord de l'administration sur trois points importants dans l'ordre des sujets abordés.

### ■ **Modification du statut des agents diplomatiques et consulaires :**

l'administration a décidé de modifier le décret du 6 mars 1969 relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires afin de permettre à des conseillers des affaires étrangères (CAE) qui n'ont pas accédé au grade de conseiller des affaires étrangères hors classe (CAEHC) d'occuper des emplois de chef de mission diplomatique, auxquels seuls des ministres plénipotentiaires et des CAEHC peuvent à ce jour prétendre. La CFDT s'était tout d'abord opposée à ce projet, qui rendait théoriquement possible la nomination en qualité d'ambassadeur d'un CAE, alors même que ce dernier ne justifierait d'aucune expérience professionnelle et n'aurait pas démontré son aptitude à l'encadrement. S'agissant de l'expérience professionnelle, le texte examiné en séance prévoyait que les intéressés devaient justifier de dix ans d'ancienneté dans un corps de catégorie A du ministère des affaires étrangères, dont au moins trois à l'étranger. La condition était à la rigueur acceptable si l'exercice préalable de fonctions d'encadrement figurait également dans le texte. Or, pour ce qui était de cette

dernière, le texte se bornait à prévoir que les intéressés devaient avoir « démontré leur capacité à occuper de tels emplois », c'est-à-dire les emplois de chefs de mission diplomatique. Cette rédaction, obscure et maladroite, ne répondait en rien aux attentes de la CFDT. Perplexe, ce syndicat a d'ailleurs observé que si la disposition visait à ne nommer que les conseillers les plus capables, l'ajout normatif était faible, sauf à s'interroger sur la pratique antérieure. Par ailleurs, si la disposition visait à ne nommer que ceux qui avaient apporté la preuve qu'ils étaient capables d'occuper des fonctions qu'ils n'avaient encore jamais exercées, la disposition n'avait pas grand sens. En l'état, la CFDT a indiqué qu'elle voterait contre ce texte. Un consensus a pu être trouvé en séance, puisque le projet de décret prévoit à présent que les intéressés devront avoir exercé des « responsabilités d'encadrement ». Dans ces conditions, la CFDT a pu voter en faveur du projet de décret.

■ **Agents sans affectation du fait de la restructuration de l'administration centrale :** la CFDT et l'ensemble des organisations syndicales ont obtenu que, pendant la période transitoire, les intéressés conserveraient leur rémunération et leurs primes de grade.

■ **Recrutés locaux :** l'administration, tout en soulignant que le recours au re-

crutement local n'était en rien un recrutement de substitution, s'entêtait à marteler à chaque occasion que « *les agents de recrutement local n'avaient pas vocation à faire carrière au ministère des affaires étrangères* », notamment parce que « *le Département ne pouvait pas leur offrir de progression au sein de ses services* ». La CFDT a souligné que c'est le Département qui a voulu fonder la relation de travail dans le cadre d'un contrat de travail de droit local. Dans l'écrasante majorité des cas, le contrat de travail se trouve être un contrat à durée indéterminée, soit depuis le début, soit par transformation d'un contrat à durée déterminée reconduit. Cela implique que dès lors que l'intéressé n'est pas dans une situation où la législation locale permettrait à l'employeur de rompre la relation contractuelle, il a le droit de rester au service de l'Etat français. Dans ces conditions, la question posée de la vocation à carrière des recrutés locaux n'a guère de raison d'être. Il appartient à l'intéressé et non pas à l'administration d'apprécier, face à une offre fonctionnelle dont l'administration garde bien évidemment la maîtrise, s'il souhaite rester employé par l'Etat français.

Le Directeur Général de l'Administration a souscrit à cette manière de voir.

## Mais d'importantes batailles restent à mener

### ■ **Politique du personnel :**

• Nous continuerons d'interpeller les autorités sur le malaise et le mécontentement grandissants des agents, toutes catégories confondues, à l'administration centrale comme à l'étranger et sur la dégradation des conditions de travail dans ce ministère.

• La suppression d'au moins 700 ETP sur la période 2009-2011 sera génératrice d'encore plus de stress, et ce ne

sont pas les effets de manche sur la rationalisation des différents réseaux diplomatique, consulaire et culturel qui nous rassureront. Nous demandons l'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois, se traduisant par une « chasse aux ETP », et nous mènerons une « guérilla » systématique contre chaque poste supprimé (titulaires, CDI, CDD, RL), afin que « personne ne reste sur le bord du chemin ».

• Avec le tarissement des recrutements par concours, ce sont les perspectives de promotion de corps (par concours internes et listes d'aptitude) qui vont s'amenuiser. La motivation des agents en subira le contrecoup. Par conséquent, la CFDT a demandé à la DRH de mettre le paquet sur les ratios pro/pro (promus/promouvables), pour créer un appel d'air sur les avancements de grade.

- Nous revendiquons l'instauration d'un « véritable » médiateur pour les questions de parité hommes/femmes, l'emploi des personnes handicapées et la lutte contre toutes les formes de discriminations.

- Nous demandons la mise en place d'un Institut diplomatique digne de ce nom, avec une formation « décloisonnée » entre les différents métiers de ce ministère.

- Nous exigeons des règles de gestion clairement établies pour les CDI Dutreil et pour les recrutés locaux lors de la rédaction du nouveau vademecum (guide de gestion) : suppression du plafond de 0,9% du montant de la masse salariale pour les avancements, mise à niveau des grilles de rémunération, harmonisation des rémunérations entre les RL des ambassades et ceux du réseau culturel, amélioration de la protection sociale (maladie-maternité-accident du travail, indemnité de fin de fonction, retraite, action sociale), clarification du statut des RL des établissements à autonomie financière.

- S'agissant du temps de travail à l'étranger, le Conseil d'Etat a rejeté le 27 octobre 2008 nos six requêtes contre les règlements intérieurs ARTT des postes qui prévoient la compensation forfaitaire des permanences, astreintes et heures supplémentaires effectuées à l'étranger par l'indemnité de résidence. Pour autant la CFDT ne désarme pas car, comme il est indiqué dans cet arrêt, il manque toujours un décret relatif à la compensation des astreintes, et nous avons fait savoir à l'administration que nous comptons beaucoup sur la reprise des négociations avec la DRH, qui avaient été interrompues, à son initiative, dans l'attente de l'arrêt du Conseil d'Etat.

- En 2009, nous serons aussi mobilisés par le déménagement rue de la Convention et ses conséquences dommageables sur les conditions de travail – et donc sur la motivation des agents.

- Enfin, nous continuerons à lutter contre les cas avérés de harcèlement moral, afin que la DRH prenne enfin conscience de l'ampleur du problème,

en intervenant plus en amont pour faire cesser ces comportements inacceptables et coûteux pour le service public.

#### ■ Questions budgétaires :

- PLF 2009 : comme pour 2008, la CFDT s'est une nouvelle fois inquiétée d'un budget 2009 en trompe-l'œil, stable en apparence, mais en forte baisse en réalité, si on tient compte des contributions internationales, de la prise en charge par l'AEFE de la part patronale des charges de pension des personnels détachés et de la prise en charge par l'Etat des frais de scolarité des enfants français à l'étranger. En effet, la soutenabilité budgétaire de cette mesure, extrêmement coûteuse, n'est pas assurée. Elle plombera pour longtemps le budget du MAEE, alors que, comme le proposait le Sénat, il aurait été plus efficace, socialement et budgétairement, d'instaurer un double plafonnement de la prise en charge en fonction des revenus des parents et du coût des frais de scolarité des établissements, et de donner des moyens supplémentaires à une politique ambitieuse de bourses scolaires.

- Prime de fonctions et de résultats (PFR) : tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen d'évaluer le mérite, la CFDT sera réticente à la PFR. La rémunération au mérite ne pourra pas fonctionner tant que l'administration ne communiquera pas le montant moyen des primes. En effet, plus de transparence est nécessaire dès lors que la part au mérite est appelée à devenir de plus en plus importante dans la rémunération. Enfin, nous estimons que le mérite doit être couplé avec l'évaluation à 360° des supérieurs hiérarchiques.

- Expatriation : la baisse continue des indemnités de résidence constitue un motif d'inquiétude et de colère qui est d'autant plus marqué que ce repli salarial intervient dans un contexte de sollicitation accrue du réseau et de réduction des effectifs. Un nombre croissant d'agents y voit désormais une marque de désaveu et de refus de reconnaissance de leur travail. La « fonctionnalisation » des grilles d'IR est toujours au point mort et la question du logement à l'étranger devient de

plus en plus problématique pour de nombreux collègues. A cet égard, la CFDT se réjouit que plusieurs mouvements de protestation, initiés par des collectifs intersyndicaux de collègues expatriés, contre l'érosion des rémunérations et le coût prohibitif du logement à l'étranger, ont porté leurs fruits. Nous serons également vigilants sur le maintien des bonifications pour service hors d'Europe acquises antérieurement à toute modification législative, si elle devait avoir lieu.

#### ■ Réformes :

- Format des ambassades : la CFDT a rappelé que nombre de missions ne se commandent pas mais s'imposent aux postes : catastrophes naturelles, troubles, terrorisme, visites ministérielles, parlementaires et missions en tout genre... Il est donc illusoire de croire qu'on pourra peser sur le réseau pour le caler aux missions qui demeurent largement imprévisibles.

- Réseau consulaire : la CFDT a dénoncé, au prix d'une baisse de la qualité du service rendu et d'un risque accru de fraudes, des économies de bouts de chandelles, le manque de cohérence et de valeur ajoutée des mesures annoncées, en particulier en ce qui concerne la création de pôles consulaires régionaux et de la « préfecture des Français de l'étranger » à Nantes.

- Opérateurs : cette question est importante, car il s'agit du pendant des textes sur l'organisation du MAEE et de la DGMDP, contre lesquels nous avons voté en raison du flou qui règne sur la mise en place et la définition du rôle des opérateurs. Or, cette question n'est pas sans importance sur le personnel et le statut des agents qui y seront transférés.

- IVD (indemnité volontaire de départ) : nous condamnons cette nouvelle mesure qui offre à l'administration un moyen de pression considérable et dangereux pour pousser les agents dehors.

## Témoignage

Ces quelques lignes n'ont aucune prétention, elles s'adressent à celles et ceux qui se sentent, ou se sont sentis un jour isolés, tristes, désespérés parce qu'ils se demandent : « peut-être que je me fais des idées »...parce qu'ils en parlent avec X qui leur dit : « mais voyons il n'y a qu'avec toi qu'il (elle) est comme ça »...parce qu'ils entendent : tu n'aurais pas dû faire ceci, tu n'aurais pas dû faire cela, ils regrettent « peut-être aurait-il fallu faire ceci, peut-être aurait-il fallu dire cela... ».

Et on est seul(e), désespérément seul(e) parce qu'on subit un phénomène sorti au grand jour il n'y a pas si longtemps que ça...le harcèlement moral...(attention c'est pénal ! et pousser au suicide ce n'est pas pénal ? !).

Ces mots blessants et devenus lancinants qu'on ne te dit qu'en tête-à-tête, ces humiliations qui s'abattent sur toi dans ton quotidien professionnel, cette peur qui te prend aux tripes d'en subir encore plus, cette souffrance qui assombrit tout autour de toi et dont on ne voit pas la fin...souvent quand tu es compétent(e) et surtout quand tu es plus compétent(e).

Camarade, j'ai envie de te dire : tu n'es pas seul (e), j'ai envie de te dire : je comprends ce que c'est, mais je te dis surtout BATS-TOI, demande à ton syndicat de te défendre, documente-toi sur le sujet, n'accepte jamais de banaliser cette souffrance, n'accepte jamais (si tu es victime mais surtout si tu es témoin) de « couvrir » un harceleur, une harceleuse...N'oublie pas le fameux : « il ne restait plus personne pour protes-

ter » (la suite par mail si tu veux...un questionnaire intéressant se trouve sur ce site <http://lextel.club.fr/index.htm>.

[nazlyfarid@yahoo.fr](mailto:nazlyfarid@yahoo.fr)  
Conseillère syndicale

### 19 décembre 2008 - élections à la CAP des secrétaires de chancellerie : seule la CFDT progresse et termine en beauté une année électorale particulièrement favorable

Pas de bouleversement lors de l'élection pour le renouvellement de cette commission administrative paritaire : l'alliance ASAM-USASCC, la CFDT et la CGT conservent respectivement trois, deux et un sièges. Mais on note des déplacements de voix significatifs : pour une participation en légère baisse (476 voix contre 491 en 2006), la CFDT gagne 28 voix, l'ASAM-USASCC en perd 8, la CGT en perd 18 et FO en perd 17.

Un grand merci aux électeurs qui ont fait confiance à la liste CFDT-MAE, qui sera représentée par Arnaud LE MASSON et Marc SEDILLE en classe exceptionnelle et par Jacques-Yves RAIMBAULT et Nathalie BERTHY en classe supérieure.

### Section de Paris

Le Bureau de la Section CFDT-MAE de Paris se fixe pour objectif de mieux informer les adhérents parisiens et de répondre à leurs interrogations face aux bouleversements induits par la réforme du

MAEE et ses conséquences. A cet effet, il vous invite à **venir en nombre, chaque jeudi de 12h30 à 13h30, à la permanence syndicale située 57, boulevard des Invalides (4<sup>ème</sup> étage - bureau 4274).**

L'équipe du Bureau : **Laurent Lapeyre**, secrétaire de section (01 43 17 95 28) ; **Bertrand Pigeon**, secrétaire adjoint (01 53 69 37 12) ; **Aline Kandalajt**, trésorière (01 53 69 37 09) ; Daniel Richaux (01 43 17 44 66) et Hervé Fraudin (01 43 17 53 81), membres du bureau.

### Sections à l'étranger

Dans notre précédente édition, nous vous avons informé de la création de deux nouvelles sections CFDT-MAE à Bucarest et à Tirana. Le nombre de sections à l'étranger doit désormais être porté à 34 avec la création de deux nouvelles sections, la première à Belgrade, le 24 décembre 2008, la seconde à Londres, le 5 janvier 2009.

**Bonne chance et bienvenue à elles au nom de toute l'équipe CFDT-MAE !**



Serbie



Royaume-Uni

## APPEL A LA GREVE !

**Le 29 janvier 2009, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, FSU, Solidaires et UNSA appellent à une journée de grève pour :**

- donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique,
- améliorer le pouvoir d'achat et réduire les inégalités,
- orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat,
- préserver et améliorer les garanties collectives,
- régler la sphère financière internationale.

Les agents du MAEE, durement touchés par les suppressions d'emploi, l'érosion de leur pouvoir d'achat et la dégradation de leurs conditions de travail, sont évidemment appelés à se mobiliser, à faire grève et à manifester le 29 janvier prochain.